THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 octobre 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 45
Délégués ayant donné pouvoir : 5
Délégués votants : 50

Date de convocation du Conseil : 14/10/2026

L'an deux mille vingt six, le vingt octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Centre d'Animation Culturel et Sportif (CAS) 184 route d'Excenevex 74140 SCIEZ sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :
ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Johane GUICHEN HUCK
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : Jérôme HASSAN, Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Thomas LAROCHE, M. Olivier BARRAS (est arrivé après la délibération n° CC2026.00390)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric GERDIL représenté par Mme Catherine DUBOST MOUCHET
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé après la délibération n° CC2026.00390)
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : Noël MATHIAN
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER, M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, Mme Vanessa LAURENT MICHEL, M. Eric MOUTHON, M. Stéphane CARRE, M. Michel CAPLOT, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Pauline KAISER-ABINAL, M. Cédric GLAPA, Mme Sophie CHESSEL, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Michel VUILLAUME (est arrivé après la délibération n° CC2026.00386), Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Christophe ARMINJON, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
VEIGY-FONCENEX : Philipp DALHEIMER
YVOIRE : Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :
THONON-LES-BAINS : Mme Sandrine DELERCE donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Cédric GLAPA, M. Murat OZGONUL donne pouvoir à Mme Vanessa LAURENT MICHEL, M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON
VEIGY-FONCENEX : Mme Charlotte LAFOURCADE donne pouvoir à Philipp DALHEIMER

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :
ARMOY : Agnès HUBERT
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER
THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, Mme Emilie JEANNIN

Invités

Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Elodie MERCIER, Service CA
M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance

M. Guillaume DUCROT a été élu secrétaire

Invités excusés

M. Lionel BOULENS, Services CA

THONON
agglomération

N° CC2026.00384
REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENTS DES ELUS COMMUNAUTAIRES

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment l'article L. 5211-13, relatifs au remboursement des frais des élus et aux droits des élus en situation de handicap, l'article L. 5211-14 renvoyant aux articles L. 2123-18 et R. 2123-22-1 relatifs au remboursement des frais de mandat spécial,
VU la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local,
VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,
VU le décret n° 2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État,
VU le décret n° 2024-746 du 6 juillet 2024 modifiant le décret n° 2006-781 précité et simplifiant la communication des pièces justificatives afférentes aux frais de déplacements temporaires,
VU le décret n°2021-258 du 9 mars 2021 relatif au remboursement des frais spécifiques de déplacement, d'accompagnement et d'aide technique engagés par les élus locaux en situation de handicap,
Vu l'arrêté modifié du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n°2006- 781 du 3 juillet 2006,
Vu l'arrêté modifié du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006,
VU la délibération n° CC2026.00265 du Conseil communautaire du 23 juin 2026 relative aux modalités d'application du droit à la formation des élus,
VU la délibération n° CC2026.00320 du Conseil communautaire du 15 septembre 2026 relative au remboursement de frais de déplacement des élus dans le cadre des mandats spéciaux qui leur ont été confiés,
VU l'avis favorable donné par le Bureau Communautaire lors de sa séance du 13 octobre 2026.

CONSIDERANT que les membres du Conseil communautaire sont susceptibles d'être appelés à effectuer différents types de déplacements ou missions (réunions dans les instances ou organismes où ils représentent la commune, mandat spécial...).
CONSIDERANT que, lorsque qu'un élu communautaire (président, vice-président, délégué) se rend à une des réunions précitées en dehors de sa commune, organisée par Thonon agglomération, sachant que l'indemnisation des frais de déplacement sont à la charge de l'organisateur, il a droit à au remboursement des frais occasionnés.
CONSIDERANT que ces missions peuvent ouvrir droit au remboursement des frais exposés pour leur accomplissement.
CONSIDERANT qu'il est nécessaire de fixer les dispositions relatives à la prise en charge des frais de déplacement ou de mission des élus de Thonon agglomération.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de procéder au remboursement des frais de mission ou de déplacement des élus dans les conditions suivantes, conformément aux dispositions légales et réglementaires, susceptibles d'évoluer selon les textes en vigueur :

• Frais d'hébergement et de repas

- Hébergement : Plafonds fixés à 90 € en métropole (hors grandes villes et Paris), 120 € dans les grandes villes et métropole de Paris, 140 € à Paris, et 120 € en outre-mer. Le taux est porté à 150 € pour les travailleurs handicapés en mobilité réduite.
- Repas : Forfait maximum de 20 € (24 € en outre-mer). Conformément au décret n° 2024-746, le remboursement s'effectue sur base forfaitaire sans transmission des justificatifs de restauration.

THONON
agglomération

• Frais de mission étranger
Les taux s'alignent sur l'arrêté du 3 juillet 2006. Les indemnités sont réduites de 65 % en cas de logement gratuit, de 17,5 % pour un repas pris en charge, et de 35 % pour les deux.

• Frais de transport
Prise en charge selon le barème kilométrique pour les véhicules personnels ou sur justificatifs pour les transports en commun, péages, stationnement, ainsi que les billets d'avion ou de bateau.

• Autres frais (Garde d'enfants et Handicap)
Remboursement possible des frais de taxi ou de location si l'intérêt de la collectivité le justifie. Les frais de garde d'enfants ou d'assistance sont remboursés dans la limite du montant horaire du SMIC. Les élus en situation de handicap obtiennent le remboursement intégral de leurs frais spécifiques et bénéficient d'une dispense d'avance de frais.

• Justificatifs des dépenses
Le versement sera effectué sur présentation d'un état de frais certifié.

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget.
AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 27 OCT. 2026
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 27 OCT. 2026

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 octobre 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 42
Délégués ayant donné pouvoir : 5
Délégués votants : 47

Date de convocation du Conseil : 14/10/2026

L'an deux mille vingt six, le vingt octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Centre d'Animation Culturel et Sportif (CAS) 184 route d'Excenevex 74140 SCIEZ sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :
ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Johane GUICHEN HUCK
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : Jérôme HASSAN, Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Thomas LAROCHE
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric GERDIL représenté par Mme Catherine DUBOST MOUCHET
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : Noël MATHIAN
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER, M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, Mme Vanessa LAURENT MICHEL, M. Eric MOUTHON, M. Stéphane CARRE, M. Michel CAPLOT, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Pauline KAISER-ABINAL, M. Cédric GLAPA, Mme Sophie CHESSEL, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Christophe ARMINJON, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
VEIGY-FONCENEX : Philipp DALHEIMER
YVOIRE : Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :
THONON-LES-BAINS : Mme Sandrine DELERCE donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Cédric GLAPA, M. Murat OZGONUL donne pouvoir à Mme Vanessa LAURENT MICHEL, M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON
VEIGY-FONCENEX : Mme Charlotte LAFOURCADE donne pouvoir à Philipp DALHEIMER

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS (est arrivé après la délibération n° CC2026.00390)
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé après la délibération n° CC2026.00390)
THONON-LES-BAINS : M. Michel VUILLAUME (est arrivé après la délibération n° CC2026.00386)

Liste des personnes absentes :
ARMOY : Agnès HUBERT
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER
THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, Mme Emilie JEANNIN

Invités

Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Elodie MERCIER, Service CA
M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance

M. Guillaume DUCROT a été élu secrétaire

Invités excusés

M. Lionel BOULENS, Services CA

THONON
agglomération

N° CC2026.00385
LEMAN HABITAT - Désignation de représentants de Thonon Agglomération

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment ses articles L. 421-8, R.421-4 à R. 421-6,
VU le décret n° 2008-566 du 18 juin 2008 relatif à l'administration des Offices Publics de l'Habitat,
VU l'ordonnance n° 2007-137 du 1er février 2007 modifiée relative aux Offices Publics de l'Habitat,
VU la circulaire du ministère du Logement et de la Ville UHC/OC n°2007-46 du 25 juillet 2007 relative aux Offices Publics de l'Habitat,
VU le décret n° 2022-706 du 26 avril 2022 relatif à la gouvernance des OPH,
VU la délibération n° 2026.00155 du 05 mai 2026 du Conseil Communautaire désignant les représentants de Thonon Agglomération au sein de Léman Habitat.

CONSIDERANT les démissions de Messieurs Frédéric PIBOUX et Patrick TISSUT.
CONSIDERANT qu'il revient à Thonon Agglomération de déterminer la composition du Conseil d'Administration de Léman Habitat et d'en désigner une partie des représentants.
CONSIDERANT que le Conseil d'Administration est à réinstaller à la suite du renouvèlement des élus municipaux et communautaires.
CONSIDERANT que les représentants de Thonon Agglomération (élus et personnes qualifiées), doivent représenter la majorité des sièges.
CONSIDERANT que la parité est attendue pour les personnes qualifiées, les élus hors collectivité de rattachement et les représentants des institutions socio-professionnelles.
CONSIDERANT que Monsieur Henri LEMAITRE se porte candidat au remplacement de Monsieur Frédéric PIBOUX.
CONSIDERANT que Monsieur Georges MAINA se porte candidat au remplacement de Monsieur Patrick TISSUT.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DESIGNE Monsieur Henri LEMAITRE comme représentant de Thonon Agglomération au sein de Léman Habitat en remplacement de Monsieur Frédéric PIBOUX.
DESIGNE Monsieur Georges MAINA comme représentant de Thonon Agglomération au sein de Léman Habitat en remplacement de Monsieur Patrick TISSUT.
RAPPELE les 17 représentants des collèges de Thonon Agglomération comme suit :

Elus dont les 2 EPCI limitrophes

Claire CHUINARD	Thonon Agglomération
Cyril DEMOLIS	Thonon Agglomération
Charlotte LAFOURCADE	Thonon Agglomération
Vanessa LAURENT MICHEL	Thonon Agglomération
Murat OZGONUL	Thonon Agglomération

Personnes qualifiées à minima 1 (peut comprendre notamment les CCAS)

Sophie COTTET	Haut-Chablais l'Interco
Georges GOURREAU	CCPEVA
Henri LEMAITRE	Banque des territoires
Muriel DESPRES	CCAS Allinges
Corinne BADAIRE	CCAS Sciez
Chantal BAARSCH	CCAS Chens-sur-Léman
Halima YATTOCHANE	CCAS Bons-en-Chablais

THONON
agglomération

comme Institutions socio-professionnelles à minima 2

Serge BECAVIN	Action Logement
Georges MAINA	CFDT

comme associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées entre 1 et 3

Nadège BICHARD	La Passerelle
Clémentine FAYON	AxiHome74
Marion VIANT	APEI

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

THONON AGGLOMERATION

Télétransmis en Sous-Préfecture le 27 OCT. 2026
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 27 OCT. 2026

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 octobre 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 42
Délégués ayant donné pouvoir : 5
Délégués votants : 47

Date de convocation du Conseil : 14/10/2026

L'an deux mille vingt six, le vingt octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Centre d'Animation Culturel et Sportif (CAS) 184 route d'Excenevex 74140 SCIEZ sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :
ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Johane GUICHEN HUCK
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : Jérôme HASSAN, Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Thomas LAROCHE
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric GERDIL représenté par Mme Catherine DUBOST MOUCHET
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : Noël MATHIAN
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER, M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, Mme Vanessa LAURENT MICHEL, M. Eric MOUTHON, M. Stéphane CARRE, M. Michel CAPLOT, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Pauline KAISER-ABINAL, M. Cédric GLAPA, Mme Sophie CHESSEL, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Christophe ARMINJON, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
VEIGY-FONCENEX : Philipp DALHEIMER
YVOIRE : Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :
THONON-LES-BAINS : Mme Sandrine DELERCE donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Cédric GLAPA, M. Murat OZGONUL donne pouvoir à Mme Vanessa LAURENT MICHEL, M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON
VEIGY-FONCENEX : Mme Charlotte LAFOURCADE donne pouvoir à Philipp DALHEIMER

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS (est arrivé après la délibération n° CC2026.00390)
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé après la délibération n° CC2026.00390)
THONON-LES-BAINS : M. Michel VUILLAUME (est arrivé après la délibération n° CC2026.00386)

Liste des personnes absentes :
ARMOY : Agnès HUBERT
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER
THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, Mme Emilie JEANNIN

Invités

Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Elodie MERCIER, Service CA
M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance

M. Guillaume DUCROT a été élu secrétaire

Invités excusés

M. Lionel BOULENS, Services CA

THONON
agglomération

N° CC2026.00386
EPISMS DU BAS-CHABLAIS - Désignation des représentants de Thonon Agglomération

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L315-9, L315-10 et R315-8,
VU le décret n° 2025-848 du 27 août 2025 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2025-0011 du 27 mars 2025 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,
VU les statuts de l'Etablissement Public Intercommunal Social et Médico-Social du Bas-Chablais.

CONSIDERANT la démission de Madame Sandrine DELERCE.
CONSIDERANT que Monsieur Cyril DEMOLIS se porte candidat.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DESIGNE Monsieur Cyril DEMOLIS comme représentant de Thonon Agglomération au sein de l'EPISMS en remplacement de Madame Sandrine DELERCE .

RAPPELE la liste des représentants de Thonon Agglomération au sein du conseil d'administration de l'Etablissement Public Intercommunal Social et Médico-Social du Bas-Chablais :

Représentants de Thonon Agglomération au sein de l'EPISMS du Bas-Chablais
Cyril DEMOLIS
Stéphane CARRE
Sophie CHESSEL
Philipp DALHEIMER
Jérôme HASSAN
Olivier JACQUIER
Charlotte LAFOURCADE
Eric MOUTHON
Geneviève SECHAUD

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 27 OCT. 2026
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 27 OCT. 2026

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 octobre 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 43
Délégués ayant donné pouvoir : 5
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 14/10/2026

L'an deux mille vingt six, le vingt octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Centre d'Animation Culturel et Sportif (CAS) 184 route d'Excenevex 74140 SCIEZ sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :
ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Johane GUICHEN HUCK
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : Jérôme HASSAN, Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Thomas LAROCHE
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric GERDIL représenté par Mme Catherine DUBOST MOUCHET
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : Noël MATHIAN
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER, M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, Mme Vanessa LAURENT MICHEL, M. Eric MOUTHON, M. Stéphane CARRE, M. Michel CAPLOT, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Pauline KAISER-ABINAL, M. Cédric GLAPA, Mme Sophie CHESSEL, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Michel VUILLAUME (est arrivé après la délibération n° CC2026.00386), Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Christophe ARMINJON, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
VEIGY-FONCENEX : Philipp DALHEIMER
YVOIRE : Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :
THONON-LES-BAINS : Mme Sandrine DELERCE donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Cédric GLAPA, M. Murat OZGONUL donne pouvoir à Mme Vanessa LAURENT MICHEL, M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON
VEIGY-FONCENEX : Mme Charlotte LAFOURCADE donne pouvoir à Philipp DALHEIMER

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS (est arrivé après la délibération n° CC2026.00390)
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé après la délibération n° CC2026.00390)

Liste des personnes absentes :
ARMOY : Agnès HUBERT
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER
THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, Mme Emilie JEANNIN

Invités

Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Elodie MERCIER, Service CA
M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance

M. Guillaume DUCROT a été élu secrétaire

Invités excusés

M. Lionel BOULENS, Services CA

THONON
agglomération

N° CC2026.00387
BUDGET ASSAINISSEMENT - Décision modificative N°1

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus spécialement les articles L1612-20, L1612-1 et suivants,
VU l'instruction budgétaire et comptable M49,
VU la délibération n° CC2025.00339 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 16 décembre 2025 relative au vote du budget primitif 2026 du budget annexe Assainissement,
VU la délibération n° CC2026.00251 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 23 juin 2026 relative au vote du budget supplémentaire 2026 du budget annexe Assainissement.

CONSIDERANT une erreur de report de résultat de fonctionnement de 2024 sur le budget 2025 pour un montant de 0.32 €.
CONSIDERANT qu'il y a lieu de déduire un montant de 0.32 € au résultat de fonctionnement repris au budget supplémentaire 2026.

Monsieur le Président présente le projet de décision modificative n° 1 Assainissement 2026 équilibré en dépenses et en recettes à 0.32 €.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE le projet de décision modificative n°1 du budget annexe Assainissement pour l'année 2026.

Libellé Se	Libellé Secti	Code Article par nature	Libellé Article par nature	Proposé
Recette	Fonctionnement	002	Résultat de fonctionnement reporté	- 0,32
Recette	Fonctionnement	7588	Autres	0,32

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

CA THONON AGGLOMERATION

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 27 OCT. 2026
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 27 OCT. 2026

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 octobre 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 43
Délégués ayant donné pouvoir : 5
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 14/10/2026

L'an deux mille vingt six, le vingt octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Centre d'Animation Culturel et Sportif (CAS) 184 route d'Excenevex 74140 SCIEZ sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :
ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Johane GUICHEN HUCK
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : Jérôme HASSAN, Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Thomas LAROCHE
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric GERDIL représenté par Mme Catherine DUBOST MOUCHET
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : Noël MATHIAN
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER, M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, Mme Vanessa LAURENT MICHEL, M. Eric MOUTHON, M. Stéphane CARRE, M. Michel CAPLOT, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Pauline KAISER-ABINAL, M. Cédric GLAPA, Mme Sophie CHESSEL, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Michel VUILLAUME (est arrivé après la délibération n° CC2026.00386), Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Christophe ARMINJON, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
VEIGY-FONCENEX : Philipp DALHEIMER
YVOIRE : Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :
THONON-LES-BAINS : Mme Sandrine DELERCE donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Cédric GLAPA, M. Murat OZGONUL donne pouvoir à Mme Vanessa LAURENT MICHEL, M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON
VEIGY-FONCENEX : Mme Charlotte LAFOURCADE donne pouvoir à Philipp DALHEIMER

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS (est arrivé après la délibération n° CC2026.00390)
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé après la délibération n° CC2026.00390)

Liste des personnes absentes :
ARMOY : Agnès HUBERT
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER
THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, Mme Emilie JEANNIN

Invités
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Elodie MERCIER, Service CA
M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance
M. Guillaume DUCROT a été élu secrétaire

Invités excusés
M. Lionel BOULENS, Services CA

THONON
agglomération

N° CC2026.00388
APPEL A MANIFESTATION D'INTERET - Santé Environnement - Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes

VU la délibération n° CC2026.00022 du Conseil Communautaire du 27 janvier 2026 approuvant le Contrat Local de Santé.

CONSIDERANT l'axe 3 du Contrat Local de Santé qui ambitionne de mettre en œuvre toutes les actions nécessaires pour développer un environnement favorable à la santé sur le territoire.
CONSIDERANT le programme d'actions proposé par l'agglomération pour développer une culture en santé-environnement sur le territoire auprès des élus, des agents et des habitants.
CONSIDERANT l'octroi par l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes d'un financement de 15 000 € pour mener à bien ces projets.
CONSIDERANT la nécessite de signer la convention de financement ci-annexée avec l'ARS Auvergne Rhône-Alpes.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE	le projet de convention pour participation financière de l'ARS Auvergne Rhône-Alpes en faveur des actions en santé-environnement portés par Thonon Agglomération, ci-annexé, précisant le montant de la subvention ainsi que les modalités de sa mise en œuvre.
AUTORISE	Monsieur le Président à signer cette convention, et à signer tout document s'y rapportant.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

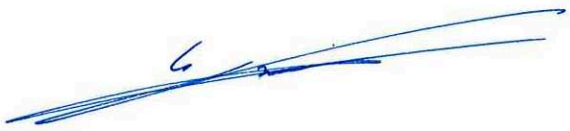

Télétransmis en Sous-Préfecture le 27 OCT. 2026
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 27 OCT. 2026

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 octobre 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 43
Délégués ayant donné pouvoir : 5
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 14/10/2026

L'an deux mille vingt six, le vingt octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Centre d'Animation Culturel et Sportif (CAS) 184 route d'Excenevex 74140 SCIEZ sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :
ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Johane GUICHEN HUCK
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : Jérôme HASSAN, Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Thomas LAROCHE
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric GERDIL représenté par Mme Catherine DUBOST MOUCHET
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : Noël MATHIAN
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER, M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, Mme Vanessa LAURENT MICHEL, M. Eric MOUTHON, M. Stéphane CARRE, M. Michel CAPLOT, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Pauline KAISER-ABINAL, M. Cédric GLAPA, Mme Sophie CHESSEL, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Michel VUILLAUME (est arrivé après la délibération n° CC2026.00386), Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Christophe ARMINJON, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
VEIGY-FONCENEX : Philipp DALHEIMER
YVOIRE : Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :
THONON-LES-BAINS : Mme Sandrine DELERCE donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Cédric GLAPA, M. Murat OZGONUL donne pouvoir à Mme Vanessa LAURENT MICHEL, M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON
VEIGY-FONCENEX : Mme Charlotte LAFOURCADE donne pouvoir à Philipp DALHEIMER

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS (est arrivé après la délibération n° CC2026.00390)
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé après la délibération n° CC2026.00390)

Liste des personnes absentes :
ARMOY : Agnès HUBERT
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER
THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, Mme Emilie JEANNIN

Invités

Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Elodie MERCIER, Service CA
M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance

M. Guillaume DUCROT a été élu secrétaire

Invités excusés

M. Lionel BOULENS, Services CA

THONON
agglomération

N° CC2026.00389

CONVENTION DE SUBVENTION POUR ACQUISITION D'INFRASTRUCTURES PROVISOIRES PERMETTANT LE REPLI DES CLUBS DES CLERGES SUR LE SITE DU PETIT MONTJOUX

VU la délibération n° BC2026.00036 du Bureau Communautaire de Thonon Agglomération du 10 février 2026 relative à la demande de subvention pour repli provisoire des clubs nautiques des Clerges sur le site départemental de Montjoux à Thonon-les-Bains,
VU la commission permanente du Département du 27 juillet 2026 validant la subvention d'investissement entre le département et Thonon Agglomération pour acquisitions d'infrastructures provisoires permettant le repli des clubs des Clerges sur le site du Petit Montjoux pour un montant maximal de 112 697,11 € HT.

CONSIDERANT les travaux de réhabilitation de la base nautique des Clerges à Thonon-les-Bains.
CONSIDERANT la nécessité de relocaliser temporairement cette base sur le site du Petit Montjoux, propriété du Département, afin de maintenir son activité pendant la durée des travaux.
CONSIDERANT l'octroi par le Département d'une subvention pour cette relocalisation d'un montant maximal de 112 697,11 € HT.
CONSIDERANT la nécessité de signer la convention ci-annexée avec le Département pour cette subvention.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention de subvention d'investissement entre le Département et Thonon Agglomération pour les acquisitions provisoires permettant le repli des clubs des Clerges sur le site du Petit Montjoux ci-annexé, précisant le montant de la subvention ainsi que les modalités de sa mise en œuvre.

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention, et à signer tout document s'y rapportant.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

THONON AGGLOMERATION

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 27 OCT. 2026
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 27 OCT. 2026

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 octobre 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 43
Délégués ayant donné pouvoir : 5
Délégués votants : 48

Date de convocation du Conseil : 14/10/2026

L'an deux mille vingt six, le vingt octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Centre d'Animation Culturel et Sportif (CAS) 184 route d'Excenevex 74140 SCIEZ sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :
ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Johane GUICHEN HUCK
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : Jérôme HASSAN, Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Thomas LAROCHE
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric GERDIL représenté par Mme Catherine DUBOST MOUCHET
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : Noël MATHIAN
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER, M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, Mme Vanessa LAURENT MICHEL, M. Eric MOUTHON, M. Stéphane CARRE, M. Michel CAPLOT, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Pauline KAISER-ABINAL, M. Cédric GLAPA, Mme Sophie CHESSEL, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Michel VUILLAUME (est arrivé après la délibération n° CC2026.00386), Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Christophe ARMINJON, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
VEIGY-FONCENEX : Philipp DALHEIMER
YVOIRE : Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :
THONON-LES-BAINS : Mme Sandrine DELERCE donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Cédric GLAPA, M. Murat OZGONUL donne pouvoir à Mme Vanessa LAURENT MICHEL, M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON
VEIGY-FONCENEX : Mme Charlotte LAFOURCADE donne pouvoir à Philipp DALHEIMER

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS (est arrivé après la délibération n° CC2026.00390)
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé après la délibération n° CC2026.00390)

Liste des personnes absentes :
ARMOY : Agnès HUBERT
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER
THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, Mme Emilie JEANNIN

Invités
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Elodie MERCIER, Service CA
M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance
M. Guillaume DUCROT a été élu secrétaire

Invités excusés
M. Lionel BOULENS, Services CA

THONON
agglomération

N° CC2026.00390

CONVENTION DE SUBVENTION POUR SECURISATION DES ABORDS DU COLLEGE THEODORE MONOD A MARGENCEL

VU la délibération n° BC2026.00227 du Bureau Communautaire de Thonon Agglomération du 2 juin 2026 relative à la demande de subvention pour aménagement des arrêts de bus du collège Théodore Monod à Margencel,
VU la commission permanente du Département du 7 septembre 2026 autorisant le versement d'une participation de 203 850 € pour l'opération de sécurisation des abords du collège Théodore Monod à Margencel.

CONSIDERANT les travaux de sécurisation des abords du collège Théodore Monod à Margencel.
CONSIDERANT l'octroi par le Département d'une participation financière pour ces travaux d'un montant maximal de 203 850 € HT.
CONSIDERANT la nécessité de signer la convention ci-annexée avec le Département pour cette subvention.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE	le projet de convention de financement entre le Département et Thonon Agglomération pour la sécurisation des abords du collège Théodore Monod à Margencel ci-annexé, précisant le montant de la subvention ainsi que les modalités de sa mise en œuvre.
AUTORISE	Monsieur le Président à signer cette convention, et à signer tout document s'y rapportant.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

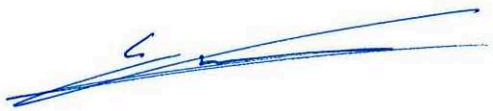

Télétransmis en Sous-Préfecture le 27 OCT. 2026
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 27 OCT. 2026

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 octobre 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 45
Délégués ayant donné pouvoir : 5
Délégués votants : 50

Date de convocation du Conseil : 14/10/2026

L'an deux mille vingt six, le vingt octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Centre d'Animation Culturel et Sportif (CAS) 184 route d'Excenevex 74140 SCIEZ sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :
ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Johane GUICHEN HUCK
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : Jérôme HASSAN, Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Thomas LAROCHE, M. Olivier BARRAS (est arrivé après la délibération n° CC2026.00390)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric GERDIL représenté par Mme Catherine DUBOST MOUCHET
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé après la délibération n° CC2026.00390)
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : Noël MATHIAN
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER, M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, Mme Vanessa LAURENT MICHEL, M. Eric MOUTHON, M. Stéphane CARRE, M. Michel CAPLOT, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Pauline KAISER-ABINAL, M. Cédric GLAPA, Mme Sophie CHESSEL, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Michel VUILLAUME (est arrivé après la délibération n° CC2026.00386), Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Christophe ARMINJON, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
VEIGY-FONCENEX : Philipp DALHEIMER
YVOIRE : Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :
THONON-LES-BAINS : Mme Sandrine DELERCE donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Cédric GLAPA, M. Murat OZGONUL donne pouvoir à Mme Vanessa LAURENT MICHEL, M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON
VEIGY-FONCENEX : Mme Charlotte LAFOURCADE donne pouvoir à Philipp DALHEIMER

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :
ARMOY : Agnès HUBERT
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER
THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, Mme Emilie JEANNIN

Invités

Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Elodie MERCIER, Service CA
M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance

M. Guillaume DUCROT a été élu secrétaire

Invités excusés

M. Lionel BOULENS, Services CA

THONON
agglomération

N° CC2026.00391
APPEL A PROJETS CONTRAT DE VILLE - Solde des subventions

VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2025-0011 du 27 mars 2025 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération,
VU la circulaire du 31 août 2023 fixant les modalités méthodologiques d'élaboration de la nouvelle génération 2024-2030 des contrats de ville,
VU la délibération n° CC024.00310 du Conseil Communautaire du 24 septembre 2024 approuvant le contrat de ville – engagement quartiers 2024-2030.

CONSIDERANT le lancement d'un appel à projets en février 2026 dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs définis au sein de la circulaire du 31 août 2023.
CONSIDERANT l'inscription de l'enveloppe dédiée de 50 000 € au budget 2026 de Thonon agglomération.
CONSIDERANT la validation des financements décrits ci-dessous par le comité technique :

- Le projet **« L'alimentation dans le monde, du sol à l'assiette !»** proposée par CPIE consiste à proposer des ateliers de cuisine participatifs et en extérieur et des sensibilisations à l'alimentation (parcours des fruits et légumes, impact sur l'environnement...) à destination des habitants de la Versoie, de Collonges-Ste Hélène et des Grands Crêts à Sciez.

Subvention proposée : **1 000 €** (Cofinancement de 2000 € de l'Etat)

- Le projet « **Foot et confiance en soi »** proposé par l'association Fières de foot : consiste à initier les jeunes filles de Sainte Hélène à la pratique de football. En exerçant dans un premier temps en dehors de leur quartier, l'enjeu vise à leur (re)donner confiance en elles et les faire progresser afin qu'elles se sentent légitimes de pratiquer le foot dans leur quartier.

Subvention proposée : **2300 €** (Cofinancement de 1207 € de l'Etat)

- Le projet **« Fresque Collective à Sciez »** proposé par Glitch vise à initier les jeunes des Grands Crêts à l'art urbain en leur proposant la réalisation d'une fresque évoquant des pratiques sportives diverses. Le mur qui accueillera la fresque est situé en proximité du stade de foot.

Subvention proposée : **3 600 €**

- Le projet « **Protection du Lac Léman »** porté par Haute-Savoie Habitat vise à sensibiliser les habitants des résidences des Grands Crêts à Sciez et des Bolliets à Douvaine sur l'impact des rejets (type huile de moteur) et déchets dans le réseau d'eaux pluviales. Cette sensibilisation sera menée avec le service prévention et gestion des déchets de Thonon agglomération. L'objectif est également d'installer un macaron « éco-sensibilisant » à proximité de grilles d'évacuations d'eaux de pluie sur les parkings et garages souterrains- 41 macarons seront installés par les services du bailleur social.

Subvention proposée : **4 800 €**

- Le projet « **Urban League 2026-2027 – Championnat de football interquartiers des 10-13 ans »** porté par l'AS-Thonon est un championnat de football de proximité dans lequel 10 équipes issues des quartiers de Thonon agglomération s'affrontent. Le projet prévoit d'intégrer une démarche de prévention des violences sexistes et sexuelles.

Subvention proposée : **5000 €**

- Le projet **« Un souffle d'air »** porté par Haute-Savoie Habitat vise à permettre à des locataires rencontrant des fragilités d'être accompagnés par une designer peintre pour réinvestir leur logement : en réalisant les petits travaux dans une pièce, un levier s'opère sur le parcours social du locataire. Plusieurs types de profils seront visés par l'action avec 2 interventions courtes, 2 intermédiaires et 1 intervention longue.

THONON
agglomération

- Subvention proposée : **3625 €**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE le versement des subventions proposées ci-dessus.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

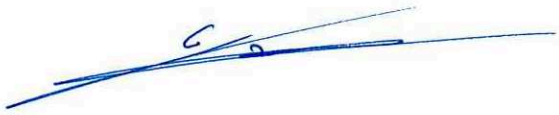

Télétransmis en Sous-Préfecture le 27 OCT. 2026
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 27 OCT. 2026

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 octobre 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 45
Délégués ayant donné pouvoir : 5
Délégués votants : 50

Date de convocation du Conseil : 14/10/2026

L'an deux mille vingt six, le vingt octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Centre d'Animation Culturel et Sportif (CAS) 184 route d'Excenevex 74140 SCIEZ sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :
ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Johane GUICHEN HUCK
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : Jérôme HASSAN, Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Thomas LAROCHE, M. Olivier BARRAS (est arrivé après la délibération n° CC2026.00390)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric GERDIL représenté par Mme Catherine DUBOST MOUCHET
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé après la délibération n° CC2026.00390)
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : Noël MATHIAN
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER, M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, Mme Vanessa LAURENT MICHEL, M. Eric MOUTHON, M. Stéphane CARRE, M. Michel CAPLOT, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Pauline KAISER-ABINAL, M. Cédric GLAPA, Mme Sophie CHESSEL, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Michel VUILLAUME (est arrivé après la délibération n° CC2026.00386), Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Christophe ARMINJON, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
VEIGY-FONCENEX : Philipp DALHEIMER
YVOIRE : Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :
THONON-LES-BAINS : Mme Sandrine DELERCE donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Cédric GLAPA, M. Murat OZGONUL donne pouvoir à Mme Vanessa LAURENT MICHEL, M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON
VEIGY-FONCENEX : Mme Charlotte LAFOURCADE donne pouvoir à Philipp DALHEIMER

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :
ARMOY : Agnès HUBERT
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER
THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, Mme Emilie JEANNIN

Invités

Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Elodie MERCIER, Service CA
M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance

M. Guillaume DUCROT a été élu secrétaire

Invités excusés

M. Lionel BOULENS, Services CA

THONON
agglomération

N° CC2026.00392
ENTENTE INTERCOMMUNALE - Désignation de représentants

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2025-0011 du 27 mars 2025 approuvant la modification des statuts de Thonon Agglomération,
VU la délibération du Conseil communautaire du 24 juin 2025 portant adhésion de Thonon Agglomération à l'entente intercommunale relative aux actions de mobilité innovante,
VU la délibération n° CC2026.00322 du 15/09/2026 approuvant le règlement intérieur du Conseil Communautaire et notamment son article 3.3 relatif aux modalités de vote.

CONSIDÉRANT le renouvellement des représentants de Thonon Agglomération au sein de cette entente.
CONSIDÉRANT qu'il convient, en conséquence, de procéder à la désignation de ses représentants.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DESIGNE comme représentants de Thonon Agglomération au sein de cette entente :

Titulaires
Gil THOMAS
Jean-Baptiste BAUD

Suppléant
Cyril DEMOLIS
Jérôme HASSAN

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

THONON AGGLOMERATION

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 27 OCT. 2026
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 27 OCT. 2026



THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 octobre 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 45
Délégués ayant donné pouvoir : 5
Délégués votants : 50

Date de convocation du Conseil : 14/10/2026

L'an deux mille vingt six, le vingt octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Centre d'Animation Culturel et Sportif (CAS) 184 route d'Excenevex 74140 SCIEZ sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :
ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Johane GUICHEN HUCK
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : Jérôme HASSAN, Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Thomas LAROCHE, M. Olivier BARRAS (est arrivé après la délibération n° CC2026.00390)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric GERDIL représenté par Mme Catherine DUBOST MOUCHET
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé après la délibération n° CC2026.00390)
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : Noël MATHIAN
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER, M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, Mme Vanessa LAURENT MICHEL, M. Eric MOUTHON, M. Stéphane CARRE, M. Michel CAPLOT, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Pauline KAISER-ABINAL, M. Cédric GLAPA, Mme Sophie CHESSEL, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Michel VUILLAUME (est arrivé après la délibération n° CC2026.00386), Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Christophe ARMINJON, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
VEIGY-FONCENEX : Philipp DALHEIMER
YVOIRE : Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :
THONON-LES-BAINS : Mme Sandrine DELERCE donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Cédric GLAPA, M. Murat OZGONUL donne pouvoir à Mme Vanessa LAURENT MICHEL, M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON
VEIGY-FONCENEX : Mme Charlotte LAFOURCADE donne pouvoir à Philipp DALHEIMER

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :
ARMOY : Agnès HUBERT
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER
THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, Mme Emilie JEANNIN

Invités

Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Elodie MERCIER, Service CA
M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance

M. Guillaume DUCROT a été élu secrétaire

Invités excusés

M. Lionel BOULENS, Services CA

THONON
agglomération

N° CC2026.00393
ACTUALISATION DU DOCUMENT PROCEDURES - Cellule des crises

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code des transports, notamment les dispositions relatives à l'organisation des services de transport public routier de personnes,
VU les dispositions réglementaires relatives à la sécurité des transports scolaires,
VU le Plan particulier de mise en sûreté (PPMS) applicable au service de transport scolaire de Thonon Agglomération.

CONSIDERANT que Thonon Agglomération exerce la compétence d'organisation des transports scolaires sur son ressort territorial.
CONSIDERANT que l'organisation et l'exploitation des services de transport scolaire doivent intégrer des mesures permettant d'assurer la sécurité des élèves transportés et de garantir une réponse adaptée en cas de situation exceptionnelle ou d'événement susceptible d'affecter le fonctionnement des services.
CONSIDERANT la nécessité d'actualiser le Plan particulier de mise en sûreté afin de tenir compte de l'organisation actuelle des transports scolaires de Thonon Agglomération et des éventuelles évolutions intervenues depuis sa précédente version.
CONSIDERANT que le Plan particulier de mise en sûreté doit permettre de formaliser les modalités d'alerte, de transmission de l'information, de gestion des élèves transportés et de coordination entre les différents acteurs du transport scolaire.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE l'actualisation du document de la procédure – Cellule gestion des crises applicable aux transports scolaires organisés par Thonon Agglomération, annexé à la présente délibération.
APPROUVE de prévoir que le document de la procédure – Cellule gestion des crises pourra être actualisé chaque fois que nécessaire, notamment en cas d'évolution de l'organisation du transport scolaire, de modification des circuits ou des modalités d'exploitation, ou à la suite d'un retour d'expérience.
AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à son application.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

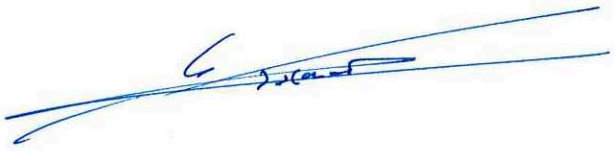

Télétransmis en Sous-Préfecture le 27 OCT. 2026
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 27 OCT. 2026

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 octobre 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 45
Délégués ayant donné pouvoir : 5
Délégués votants : 49

Date de convocation du Conseil : 14/10/2026

L'an deux mille vingt six, le vingt octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Centre d'Animation Culturel et Sportif (CAS) 184 route d'Excenevex 74140 SCIEZ sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :
ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Johane GUICHEN HUCK
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : Jérôme HASSAN, Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Thomas LAROCHE, M. Olivier BARRAS (est arrivé après la délibération n° CC2026.00390)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric GERDIL représenté par Mme Catherine DUBOST MOUCHET
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé après la délibération n° CC2026.00390)
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : Noël MATHIAN
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER, M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, Mme Vanessa LAURENT MICHEL, M. Eric MOUTHON, M. Stéphane CARRE, M. Michel CAPLOT, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Pauline KAISER-ABINAL, M. Cédric GLAPA, Mme Sophie CHESSEL, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Michel VUILLAUME (est arrivé après la délibération n° CC2026.00386), Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Christophe ARMINJON, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
VEIGY-FONCENEX : Philipp DALHEIMER
YVOIRE : Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :
THONON-LES-BAINS : Mme Sandrine DELERCE donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Cédric GLAPA, M. Murat OZGONUL donne pouvoir à Mme Vanessa LAURENT MICHEL, M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON
VEIGY-FONCENEX : Mme Charlotte LAFOURCADE donne pouvoir à Philipp DALHEIMER

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :
ARMOY : Agnès HUBERT
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER
THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, Mme Emilie JEANNIN

Invités

Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Elodie MERCIER, Service CA
M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance

M. Guillaume DUCROT a été élu secrétaire

Invités excusés

M. Lionel BOULENS, Services CA

THONON
agglomération

N° CC2026.00394
CONVENTION DE FINANCEMENT DES LIGNES G ET 38 - Signature de l'avenant n°1

VU le règlement CE n° 1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route (ROSP),
VU la Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,
VU la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,
VU le Code des transports et notamment ses articles L.1231-1, L.3111-5 et L.3111-8,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération ».

CONSIDERANT que les services transfrontaliers des lignes TPG 38 et G sont complémentaires aux services mis en œuvre par Thonon Agglomération pour son territoire, qu'en conséquence ils doivent être maintenus.
CONSIDERANT que les données de fréquentation des lignes concernées montrent le succès de ces offres sur la période 2024-2026.
CONSIDERANT l'intérêt que présente pour la population de l'agglomération la possibilité de pouvoir bénéficier directement du réseau des transports publics genevois depuis les villages limitrophes de la frontière.
CONSIDERANT l'économie du contrat et l'intérêt de l'intermodalité permises avec la ligne 271 et le réseau Star't.

Frédéric RODRIGUES, intéressé ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APROUVE l'avenant 1 qui établit les coûts d'exploitation et frais d'amortissement des investissements pour les services des lignes 38 et ligne G à des montants forfaitaires comme suit :

- CHF HT 165'000.- pour la ligne 38.
- CHF HT 108'000.- pour la ligne G.

Les montants sont versés en euros au taux de change du jour interbancaire.
Dans le cas d'une adaptation partielle de l'offre à la hausse ou à la baisse lors d'un changement horaire officiel, les montants forfaitaires suivants seront appliqués :

Ligne 38 :
- Prix par année d'un aller-retour du lundi au vendredi : CHF HT 7'660,
- Prix par année d'un aller-retour le samedi : CHF HT 1'550.

Ligne G :
- Prix par année d'un aller-retour du lundi au vendredi : CHF HT 9'270,
- Prix par année d'un aller-retour le samedi : CHF HT 1'960.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

THONON AGGLOMERATION

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 27 OCT. 2026
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 27 OCT. 2026

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 octobre 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 45
Délégués ayant donné pouvoir : 5
Délégués votants : 50

Date de convocation du Conseil : 14/10/2026

L'an deux mille vingt six, le vingt octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Centre d'Animation Culturel et Sportif (CAS) 184 route d'Excenevex 74140 SCIEZ sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :
ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Johane GUICHEN HUCK
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : Jérôme HASSAN, Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Thomas LAROCHE, M. Olivier BARRAS (est arrivé après la délibération n° CC2026.00390)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric GERDIL représenté par Mme Catherine DUBOST MOUCHET
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé après la délibération n° CC2026.00390)
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : Noël MATHIAN
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER, M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, Mme Vanessa LAURENT MICHEL, M. Eric MOUTHON, M. Stéphane CARRE, M. Michel CAPLOT, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Pauline KAISER-ABINAL, M. Cédric GLAPA, Mme Sophie CHESSEL, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Michel VUILLAUME (est arrivé après la délibération n° CC2026.00386), Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Christophe ARMINJON, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
VEIGY-FONCENEX : Philipp DALHEIMER
YVOIRE : Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :
THONON-LES-BAINS : Mme Sandrine DELERCE donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Cédric GLAPA, M. Murat OZGONUL donne pouvoir à Mme Vanessa LAURENT MICHEL, M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON
VEIGY-FONCENEX : Mme Charlotte LAFOURCADE donne pouvoir à Philipp DALHEIMER

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :
ARMOY : Agnès HUBERT
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER
THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, Mme Emilie JEANNIN

Invités

Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Elodie MERCIER, Service CA
M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance

M. Guillaume DUCROT a été élu secrétaire

Invités excusés

M. Lionel BOULENS, Services CA

THONON
agglomération

N° CC2026.00395

CONVENTION TARIFAIRE MULTIMODALE ENTRE THONON AGGLOMERATION, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'EVIAN - VALLEE D'ABONDANCE ET LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code des transports,
VU la convention entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République française concernant la modernisation et l'exploitation de la ligne ferroviaire d'Annemasse à Genève, conclue le 19 mars 2014,
VU la Convention relative à la communauté tarifaire Léman Pass (CCTLP), conclue entre les Autorités organisatrices de transport et les opérateurs le 15 décembre 2019, pour la période 2019-2029,
VU la Convention entre Opérateurs Léman Pass (COLP) pour la période 2019-2029,
VU le projet de convention relatif à la mise en œuvre de la tarification multimodale Chablais Pass et à la gestion de la zone 300 Léman Pass, conclu entre Thonon Agglomération, la Communauté de communes du Pays d'Évian – Vallée d'Abondance, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les opérateurs de transport concernés.

CONSIDÉRANT la volonté des Autorités organisatrices de la mobilité de développer l'usage des transports collectifs et de faciliter les correspondances entre les réseaux urbains et le réseau ferroviaire régional.
CONSIDÉRANT l'intérêt de mettre en place une tarification multimodale permettant aux usagers d'accéder aux différents réseaux de transports publics au moyen d'une gamme tarifaire coordonnée et lisible.
CONSIDÉRANT la nécessité de définir les modalités de gestion tarifaire, de distribution et de contrôle des titres de transport, ainsi que les règles de répartition des recettes et des charges entre les parties.
CONSIDÉRANT le calendrier prévisionnel de mise en service, fixant le déploiement du Léman Pass à compter de décembre 2026 et celui du Chablais Pass à compter de mars 2027.
CONSIDÉRANT que la conclusion de cette convention permettra de formaliser les engagements respectifs des Autorités organisatrices et des opérateurs en vue d'assurer la mise en œuvre et le suivi du dispositif.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE	la convention relative à la mise en œuvre de la tarification multimodale Chablais Pass et à la gestion de la zone 300 Léman Pass, conclue entre les Autorités organisatrices de la mobilité et les opérateurs de transport concernés.
VALIDE	le calendrier prévisionnel de mise en service du dispositif, à savoir le déploiement du Léman Pass à compter de décembre 2026 et du Chablais Pass à compter de mars 2027.
AUTORISE	Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout avenant, document ou acte nécessaire à son exécution, dans le respect des compétences de la collectivité.
CHARGE	Monsieur le Président de prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

THONON
agglomération

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

CA THONON AGGLOMERATION

Télétransmis en Sous-Préfecture le 27 OCT. 2026
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 27 OCT. 2026

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 octobre 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 45
Délégués ayant donné pouvoir : 5
Délégués votants : 50

Date de convocation du Conseil : 14/10/2026

L'an deux mille vingt six, le vingt octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Centre d'Animation Culturel et Sportif (CAS) 184 route d'Excenevex 74140 SCIEZ sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :
ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Johane GUICHEN HUCK
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : Jérôme HASSAN, Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Thomas LAROCHE, M. Olivier BARRAS (est arrivé après la délibération n° CC2026.00390)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric GERDIL représenté par Mme Catherine DUBOST MOUCHET
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé après la délibération n° CC2026.00390)
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : Noël MATHIAN
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER, M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, Mme Vanessa LAURENT MICHEL, M. Eric MOUTHON, M. Stéphane CARRE, M. Michel CAPLOT, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Pauline KAISER-ABINAL, M. Cédric GLAPA, Mme Sophie CHESSEL, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Michel VUILLAUME (est arrivé après la délibération n° CC2026.00386), Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Christophe ARMINJON, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
VEIGY-FONCENEX : Philipp DALHEIMER
YVOIRE : Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :
THONON-LES-BAINS : Mme Sandrine DELERCE donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Cédric GLAPA, M. Murat OZGONUL donne pouvoir à Mme Vanessa LAURENT MICHEL, M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON
VEIGY-FONCENEX : Mme Charlotte LAFOURCADE donne pouvoir à Philipp DALHEIMER

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :
ARMOY : Agnès HUBERT
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER
THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, Mme Emilie JEANNIN

Invités

Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Elodie MERCIER, Service CA
M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance

M. Guillaume DUCROT a été élu secrétaire

Invités excusés

M. Lionel BOULENS, Services CA

THONON
agglomération

N° CC2026.00396
CONVENTION DE COOPERATION TRANSITOIRE POUR L'ANNEE D'HORAIRE 2027

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2025-0011 du 27 mars 2025 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération,
VU la lettre de dénonciation du 21 novembre 2024 par laquelle Thonon Agglomération dénonçait la convention de coopération entre l'Etat de Vaud, la Communauté de Communes Pays d'Evian- Vallée d'Abondance (CCPEVA) et Thonon agglomération pour le développement des navettes lacustres approuvée par la délibération n° CC000327 du Conseil Communautaire du 29 janvier 2019.

CONSIDERANT que les statuts de Thonon Agglomération lui confèrent à la fois la qualité d'autorité organisatrice de la mobilité et la compétence de coopération transfrontalière.
CONSIDERANT l'importance que revêt le maintien d'un service de transport régulier public lacustre de personnes reliant la France et la Suisse.
CONSIDERANT le travail juridique en cours mené sous l'égide de l'Etat français afin de créer un support juridique de coopération transfrontalière pérenne pour porter juridiquement ce service.
CONSIDERANT que la présente convention est transitoire et n'a pas vocation à se renouveler au-delà de l'exercice 2027.
CONSIDERANT qu'en application de l'article 4 de la convention, les parties sont ainsi convenues que les coûts non couverts seront supportés annuellement à raison de 50 % par l'Etat de Vaud, et 50 % pour les AOM.
CONSIDERANT la répartition de la participation aux coûts non couverts par les revenus d'exploitation des lignes lacustres régulières transfrontalières entre dépenses de fonctionnement et d'investissement.
CONSIDERANT que la totalité du deuxième versement dû pour la part financière française à l'occasion du deuxième appel de fond de novembre 2027, sera définie en fonction des discussions politiques entre les deux AOM sur la nouvelle répartition financière.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE les termes convention de coopération transitoire pour l'année d'horaire 2027 à intervenir avec le canton de Vaud.

APPROUVE le compte d'exploitation prévisionnel de l'exercice 2027, au titre duquel la participation de Thonon Agglomération s'élève à CHF 2'984'000, soit 3'218'291,63 €, au taux de change de 1 EUR = 0,9272 CHF, répartie comme suit :

- Dépenses d'investissement (amortissements et intérêts) : CHF 625'507, soit 674'619,28 € ;
- Dépenses de fonctionnement : CHF 2'358'493, soit 2'543'672,35 €.

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal 2027.
PRECISE qu'ils seront inscrits au compte 65748.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

THONON AGGLOMERATION

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 27 OCT. 2026
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 27 OCT. 2026

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 octobre 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 45
Délégués ayant donné pouvoir : 5
Délégués votants : 50

Date de convocation du Conseil : 14/10/2026

L'an deux mille vingt six, le vingt octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Centre d'Animation Culturel et Sportif (CAS) 184 route d'Excenevex 74140 SCIEZ sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :
ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Johane GUICHEN HUCK
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : Jérôme HASSAN, Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Thomas LAROCHE, M. Olivier BARRAS (est arrivé après la délibération n° CC2026.00390)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric GERDIL représenté par Mme Catherine DUBOST MOUCHET
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé après la délibération n° CC2026.00390)
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : Noël MATHIAN
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER, M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, Mme Vanessa LAURENT MICHEL, M. Eric MOUTHON, M. Stéphane CARRE, M. Michel CAPLOT, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Pauline KAISER-ABINAL, M. Cédric GLAPA, Mme Sophie CHESSEL, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Michel VUILLAUME (est arrivé après la délibération n° CC2026.00386), Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Christophe ARMINJON, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
VEIGY-FONCENEX : Philipp DALHEIMER
YVOIRE : Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :
THONON-LES-BAINS : Mme Sandrine DELERCE donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Cédric GLAPA, M. Murat OZGONUL donne pouvoir à Mme Vanessa LAURENT MICHEL, M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON
VEIGY-FONCENEX : Mme Charlotte LAFOURCADE donne pouvoir à Philipp DALHEIMER

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :
ARMOY : Agnès HUBERT
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER
THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, Mme Emilie JEANNIN

Invités

Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Elodie MERCIER, Service CA
M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance

M. Guillaume DUCROT a été élu secrétaire

Invités excusés

M. Lionel BOULENS, Services CA

THONON
agglomération

N° CC2026.00397

COMMANDE PUBLIQUE - GRAND CYCLE DE L'EAU

MARCHÉ DE CONCEPTION RÉALISATION N° CR-2026-37(ASS) POUR LA CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION DE DOUVAINE – Approbation du recours à la procédure avec négociation et attribution d'une prime aux soumissionnaires

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions relatives aux compétences des établissements publics de coopération intercommunale en matière d'assainissement,
VU le Code de la commande publique, notamment ses articles L. 2124-3, R. 2124-4, L. 2171-2, R. 2171-1, R. 2171-15, R. 2171-16 et R. 2171-19 à R. 2171-22,
VU l'arrêté préfectoral n° 2013161-0052 du 10 juin 2013 portant autorisation de la station d'épuration de Douvaine,
VU l'étude diagnostique réalisée en 2023 par IRH Ingénieur Conseil relative aux charges à traiter et aux perspectives de dimensionnement de la station.

CONSIDÉRANT que la station d'épuration de Douvaine, mise en service en 1997, est aujourd'hui saturée ou en limite de capacité et que l'évolution démographique du territoire impose d'anticiper les besoins futurs.
CONSIDÉRANT la nécessité de construire une nouvelle station dimensionnée pour 72 830 équivalents-habitants à l'horizon 2060 et 19 500 m³/j par temps de pluie, tout en maintenant le traitement des eaux usées pendant les travaux.
CONSIDÉRANT les objectifs de qualité des rejets dans le lac Léman, de performance énergétique, de valorisation du biogaz, de limitation des nuisances et de sécurité de l'exploitation.
CONSIDÉRANT que les contraintes techniques et les procédés de traitement rendent nécessaire l'association de l'entrepreneur aux études, justifiant le recours à un marché de conception-réalisation.
CONSIDÉRANT que Thonon Agglomération intervient en qualité d'entité adjudicatrice et peut recourir à une procédure avec négociation pour la passation du marché.
CONSIDÉRANT que les prestations de conception demandées aux soumissionnaires justifient le versement d'une prime, fixée à 120 000 € HT par soumissionnaire ayant remis une offre finale conforme, sous réserve des modalités prévues dans les documents de consultation.
CONSIDÉRANT que le montant prévisionnel du marché de conception – réalisation est estimé 41 400 000 € HT, hors option et hors imprévu et 52 .000.000 € HT avec les options et les imprévus.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE	le recours à un marché de conception-réalisation pour la construction de la station d'épuration de Douvaine et la démolition de l'ouvrage existant.
APPROUVE	le lancement d'une procédure avec négociation, en application des articles L. 2124-3, R. 2124-4 et R. 2171-15 du Code de la commande publique, en vue de la conclusion de ce marché.
FIXE	à trois (3) minimum et cinq (5) maximum le nombre de candidats admis à présenter une offre à l'issue de la phase de sélection des candidatures.
FIXE	à 120 000 € HT le montant de la prime versée à chaque soumissionnaire ayant remis une offre finale conforme aux documents de la consultation, selon les modalités de réduction ou de suppression qui y seront précisées.
DIT	que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe de l'assainissement.
AUTORISE	Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter toute subvention auprès des partenaires financiers de l'opération, notamment l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et le Conseil Départemental de la Haute-Savoie.

THONON
agglomération

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 27 OCT. 2026
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 27 OCT. 2026

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 octobre 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 45
Délégués ayant donné pouvoir : 5
Délégués votants : 50

Date de convocation du Conseil : 14/10/2026

L'an deux mille vingt six, le vingt octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Centre d'Animation Culturel et Sportif (CAS) 184 route d'Excenevex 74140 SCIEZ sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :
ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Johane GUICHEN HUCK
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : Jérôme HASSAN, Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Thomas LAROCHE, M. Olivier BARRAS (est arrivé après la délibération n° CC2026.00390)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric GERDIL représenté par Mme Catherine DUBOST MOUCHET
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé après la délibération n° CC2026.00390)
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : Noël MATHIAN
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER, M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, Mme Vanessa LAURENT MICHEL, M. Eric MOUTHON, M. Stéphane CARRE, M. Michel CAPLOT, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Pauline KAISER-ABINAL, M. Cédric GLAPA, Mme Sophie CHESSEL, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Michel VUILLAUME (est arrivé après la délibération n° CC2026.00386), Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Christophe ARMINJON, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
VEIGY-FONCENEX : Philipp DALHEIMER
YVOIRE : Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :
THONON-LES-BAINS : Mme Sandrine DELERCE donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Cédric GLAPA, M. Murat OZGONUL donne pouvoir à Mme Vanessa LAURENT MICHEL, M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON
VEIGY-FONCENEX : Mme Charlotte LAFOURCADE donne pouvoir à Philipp DALHEIMER

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :
ARMOY : Agnès HUBERT
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER
THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, Mme Emilie JEANNIN

Invités

Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Elodie MERCIER, Service CA
M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance

M. Guillaume DUCROT a été élu secrétaire

Invités excusés

M. Lionel BOULENS, Services CA

THONON
agglomération

N° CC2026.00398

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE – AVENUE DES CHATEAUX SUR LA COMMUNE D'ALLINGES – Constitution d'un groupement de commandes

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L.1414-3-I-1° et 2° relatif à la constitution de la commission d'appel d'offres (CAO) spécifique du groupement,
VU le Code de la commande publique (CCP), et notamment ses articles L2113-6 à L2113-8 relatifs à la constitution de groupement de commandes.

CONSIDERANT le projet d'aménagement et de sécurisation de l'avenue des Châteaux par la commune d'Allinges.
CONSIDERANT le projet d'enfouissement des réseaux secs (réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications) du SYANE dans l'emprise des travaux de voirie initié par la commune d'Allinges.
CONSIDERANT le projet de renouvellement du réseau d'eau potable et d'eaux pluviales de Thonon Agglomération dans l'emprise des travaux de voirie initié par la commune d'Allinges.
CONSIDERANT la réflexion menée par la commune d'Allinges, le SYANE et Thonon Agglomération de mener une procédure de marché unique pour l'ensemble des travaux de chaque partie prenante.
CONSIDERANT que le groupement de commandes va permettre à la fois d'optimiser le cout global de l'opération lié au montant des travaux et aux frais de procédure, il va, en outre, permettre de faciliter et optimiser la coordination et le suivi des travaux de l'ensemble des opérations à mener.
CONSIDERANT le projet de convention constitutive du groupement de commandes en annexe, dans laquelle les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Un coordonnateur est désigné (la commune d'Allinges) et sera chargé de procéder à la passation des marchés publics, de choisir les titulaires des contrats, dans le respect de la règlementation relative à la commande publique ;
- Chaque entité devra définir ses propres besoins ;
- Chaque entité exécutera son propre marché ;
- Il est créé une commission d'appel d'offres spécifique au groupement (commission de groupement), composée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement.
  Elle est présidée par un des représentants du coordonnateur ;
- Chaque membre du groupement s'engage à contribuer aux frais de prestations pouvant être mutualisés au niveau de la maîtrise d'ouvrage (publications, reprographie et envoi des dossiers de consultation, investigations complémentaires, essais géologiques, diagnostics préalables, coordination SPS, mission OPC, mission MOE, etc.)
  Cette contribution sera calculée au prorata du montant des travaux qui lui incombent.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE	le projet de convention constitutive du groupement de commandes, ci-joint.
AUTORISE	Monsieur le Président à signer et à exécuter ladite convention.
DESIGNE	Monsieur Noël MATHIAN vice-président en charge de la compétence eau, assainissement et DECI en qualité de titulaire, Madame Catherine MARTINERIE, déléguée à la compétence eaux pluviales et Monsieur Guillaume DUCROT vice-président en charge de la commande publique et des finances en qualité de suppléant pour représenter Thonon Agglomération aux différentes commissions.

THONON
agglomération

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

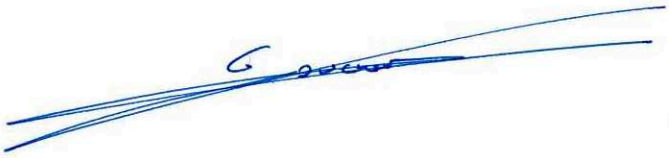

Télétransmis en Sous-Préfecture le 27 OCT. 2026
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 27 OCT. 2026

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 octobre 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 45
Délégués ayant donné pouvoir : 5
Délégués votants : 50

Date de convocation du Conseil : 14/10/2026

L'an deux mille vingt six, le vingt octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Centre d'Animation Culturel et Sportif (CAS) 184 route d'Excenevex 74140 SCIEZ sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :
ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Johane GUICHEN HUCK
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : Jérôme HASSAN, Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Thomas LAROCHE, M. Olivier BARRAS (est arrivé après la délibération n° CC2026.00390)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric GERDIL représenté par Mme Catherine DUBOST MOUCHET
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé après la délibération n° CC2026.00390)
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : Noël MATHIAN
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER, M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, Mme Vanessa LAURENT MICHEL, M. Eric MOUTHON, M. Stéphane CARRE, M. Michel CAPLOT, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Pauline KAISER-ABINAL, M. Cédric GLAPA, Mme Sophie CHESSEL, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Michel VUILLAUME (est arrivé après la délibération n° CC2026.00386), Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Christophe ARMINJON, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
VEIGY-FONCENEX : Philipp DALHEIMER
YVOIRE : Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :
THONON-LES-BAINS : Mme Sandrine DELERCE donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Cédric GLAPA, M. Murat OZGONUL donne pouvoir à Mme Vanessa LAURENT MICHEL, M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON
VEIGY-FONCENEX : Mme Charlotte LAFOURCADE donne pouvoir à Philipp DALHEIMER

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :
ARMOY : Agnès HUBERT
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER
THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, Mme Emilie JEANNIN

Invités

Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Elodie MERCIER, Service CA
M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance

M. Guillaume DUCROT a été élu secrétaire

Invités excusés

M. Lionel BOULENS, Services CA

THONON
agglomération

N° CC2026.00399
COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DE L'ENERGIE - Désignation des représentants

VU la loi n°2015-992 du 17 août 2015 de Transition énergétique pour la croissance verte et notamment son article 198 relatif à la création d'une Commission consultatives avec les EPCI à fiscalité propre, transcrit à l'article L.2224-37-1 du CGCT,
VU les statuts du SYANE, et notamment sa compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (AODE),
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2025-0011 du 27 mars 2025 approuvant les statuts de Thonon Agglomération.

CONSIDERANT la demande de désignation de 2 délégués de la Communauté d'Agglomération Thonon Agglomération, présentée par le Président du SYANE, pour siéger au sein de cette commission.
CONSIDERANT que les délégués nommés par l'Agglomération ne doivent pas déjà siéger à la Commission Consultative Paritaire de l'Energie au titre du SYANE.
CONSIDERANT l'appel à candidature fait en séance.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DESIGNE pour siéger en qualité de titulaires au sein de la Commission consultative de Haute-Savoie :

M. Philipp DALHEIMER
M. Frédéric GERDIL

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 27 OCT. 2026
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 27 OCT. 2026

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 octobre 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 45
Délégués ayant donné pouvoir : 5
Délégués votants : 50

Date de convocation du Conseil : 14/10/2026

L'an deux mille vingt six, le vingt octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Centre d'Animation Culturel et Sportif (CAS) 184 route d'Excenevex 74140 SCIEZ sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :
ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Johane GUICHEN HUCK
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : Jérôme HASSAN, Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Thomas LAROCHE, M. Olivier BARRAS (est arrivé après la délibération n° CC2026.00390)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric GERDIL représenté par Mme Catherine DUBOST MOUCHET
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé après la délibération n° CC2026.00390)
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : Noël MATHIAN
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER, M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, Mme Vanessa LAURENT MICHEL, M. Eric MOUTHON, M. Stéphane CARRE, M. Michel CAPLOT, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Pauline KAISER-ABINAL, M. Cédric GLAPA, Mme Sophie CHESSEL, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Michel VUILLAUME (est arrivé après la délibération n° CC2026.00386), Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Christophe ARMINJON, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
VEIGY-FONCENEX : Philipp DALHEIMER
YVOIRE : Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :
THONON-LES-BAINS : Mme Sandrine DELERCE donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Cédric GLAPA, M. Murat OZGONUL donne pouvoir à Mme Vanessa LAURENT MICHEL, M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON
VEIGY-FONCENEX : Mme Charlotte LAFOURCADE donne pouvoir à Philipp DALHEIMER

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :
ARMOY : Agnès HUBERT
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER
THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, Mme Emilie JEANNIN

Invités

Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Elodie MERCIER, Service CA
M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance

M. Guillaume DUCROT a été élu secrétaire

Invités excusés

M. Lionel BOULENS, Services CA

THONON
agglomération

N° CC2026.00400
RECONDUCTION DU PROGRAMME SCOLAIRE ECOPOUSSE - Année scolaire 2026-2027

VU la délibération n° CC000802 du Conseil Communautaire du 25 février 2020 approuvant du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Thonon Agglomération.
VU la délibération n° CC006102 du Conseil Communautaire du 25 novembre 2025 approuvant l'adoption du Schéma Directeur des Energies de Thonon Agglomération,
VU la délibération n° CC006827 du Conseil Communautaire du 20 octobre 2026 approuvant la révision du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Thonon Agglomération.

CONSIDERANT l'intérêt du programme Ecopousse (anciennement Watty à l'école) au regard des objectifs de sensibilisation du PCAET et du Schéma Directeur de Energie, déclinés dans leurs plans d'actions respectifs.
CONSIDERANT l'engouement autour du programme et les bilans positifs constatés, étant donné les retours des écoles et du nombre de classes inscrites chaque année.
CONSIDERANT le projet d'avenant joint à la délibération et définissant un objectif maximal de sensibilisation de 53 classes pour l'année scolaire 2026-2027.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE	les termes de l'avenant à la convention de partenariat de la FNCCR et ECO CO2 pour le compte des communes engagées dans le programme.
APPROUVE	le cofinancement par l'agglomération du déploiement du programme Ecopousse pour l'année scolaire 2026-2027, dans la limite de 10 812 € TTC correspondant à 53 classes.
AUTORISE	Monsieur le Président à signer ledit avenant à la convention, dans la limite du montant fixé, dès lors que le nombre de classes inscrites sera définitif.
AUTORISE	Thonon Agglomération à refacturer aux communes, coopératives scolaires, associations de parents d'élèves ou syndicats des écoles, l'équivalent des 50 % du reste à charge conformément aux lignes de partage de financement définies.
PRECISE	que les sommes nécessaires seront inscrites au budget principal 2027 de Thonon Agglomération et que s'agissant d'un montant maximal, celui-ci sera ajusté en fonction du nombre effectif de classes sensibilisées, sans pouvoir excéder le montant maximum.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

THONON AGGLOMÉRATION

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 27 OCT. 2026
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 27 OCT. 2026

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 octobre 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 45
Délégués ayant donné pouvoir : 5
Délégués votants : 50

Date de convocation du Conseil : 14/10/2026

L'an deux mille vingt six, le vingt octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Centre d'Animation Culturel et Sportif (CAS) 184 route d'Excenevex 74140 SCIEZ sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :
ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Johane GUICHEN HUCK
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : Jérôme HASSAN, Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Thomas LAROCHE, M. Olivier BARRAS (est arrivé après la délibération n° CC2026.00390)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric GERDIL représenté par Mme Catherine DUBOST MOUCHET
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé après la délibération n° CC2026.00390)
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : Noël MATHIAN
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER, M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, Mme Vanessa LAURENT MICHEL, M. Eric MOUTHON, M. Stéphane CARRE, M. Michel CAPLOT, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Pauline KAISER-ABINAL, M. Cédric GLAPA, Mme Sophie CHESSEL, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Michel VUILLAUME (est arrivé après la délibération n° CC2026.00386), Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Christophe ARMINJON, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
VEIGY-FONCENEX : Philipp DALHEIMER
YVOIRE : Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :
THONON-LES-BAINS : Mme Sandrine DELERCE donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Cédric GLAPA, M. Murat OZGONUL donne pouvoir à Mme Vanessa LAURENT MICHEL, M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON
VEIGY-FONCENEX : Mme Charlotte LAFOURCADE donne pouvoir à Philipp DALHEIMER

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :
ARMOY : Agnès HUBERT
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER
THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, Mme Emilie JEANNIN

Invités

Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Elodie MERCIER, Service CA
M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance

M. Guillaume DUCROT a été élu secrétaire

Invités excusés

M. Lionel BOULENS, Services CA

THONON
agglomération

N° CC2026.00401
LANCEMENT OFFICIEL DE LA REVISION DU PCAET

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L-2224-34,
VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et plus particulièrement son article n°188,
VU le code de l'environnement et notamment ses articles L229-25 à L229-26 pour le bilan des émissions de gaz à effet de serre et pour le Plan Climat Air Energie Territorial,
VU le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 précise le contenu du diagnostic, la stratégie territoriale, du plan d'actions et du dispositif de suivi et d'évaluation du PCAET, ainsi que les modalités d'élaboration, d'adoption et de mise à jour,
VU le décret n° 2025-1382 du 29 décembre 2025 relatif à la transposition de la directive (UE) 2023/1791 relative à l'efficacité énergétique,
VU la délibération n° CC000802 du Conseil Communautaire du 25 février 2020 approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Thonon Agglomération,
VU l'avis favorable du Bureau Communautaire de Thonon Agglomération du 13 octobre 2026.

CONSIDERANT que le premier PCAET de Thonon Agglomération a été approuvé le 25/02/2020, qu'en conséquence il doit être révisé afin d'adapter le territoire aux conditions et risques tel que décrit dans la trajectoire nationale de référence.
CONSIDERANT que Thonon Agglomération vient de finaliser son 1er bilan des émissions de gaz à effet de serre, année 2024.
CONSIDERANT que Thonon Agglomération a été labélisée « Territoire Engagé dans la Transition Ecologique » niveau 1 pour les référentiels « Economie circulaire » et « Climat Energie » en décembre 2025.
CONSIDERANT le projet de territoire en cours d'élaboration.

Afin de l'inscrire dans la continuité des politiques publiques en cours et renforcer la lisibilité de la stratégie de transition écologique de l'agglomération, la révision du PCAET s'appuiera sur :
- D'une part, un travail en interne, mobilisant les services et les élus en charge de la mise en œuvre et du suivi des documents cadres en vigueur.
- D'autres part, des missions confiées à des bureaux d'études sur des thématiques à renforcer et/ou intégrer ; qualité de l'air et étude de vulnérabilité.

Au-delà des étapes clefs de validation en bureau communautaire élargi et Conseil Communautaire, seront mobilisés :
- Les élus intégrés aux instances de suivi/mise en œuvre des documents cadre propre aux différents services ; phase de co-construction interne,
- Les élus qui seront identifiés pour participer à l'instance transversale à mettre en œuvre dans le cadre de Territoire Engagés pour la Transition Ecologique ; étude de vulnérabilité et adaptation du territoire au changement climatique,
- Les référents communaux « Transition écologique » ; points d'étapes et suivi global de la démarche.

Des temps dédiés regroupant élus et partenaires seront également organisés aux étapes clefs de la révision.
Les modalités de concertation seront précisées suite au travail inter-services réalisé et après validation du projet de territoire.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ENGAGE	la révision du PCAET de Thonon Agglomération.
APPROUVE	la méthodologie de révision proposée.
INSCRIT	au budget principal 2027, les enveloppes nécessaires pour missionner les bureaux d'études.

THONON
agglomération

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout acte afférent à la démarche, y compris des demandes de co-financement.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

THONON AGGLOMERATION

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 27 OCT. 2026
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 27 OCT. 2026

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 octobre 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 45
Délégués ayant donné pouvoir : 5
Délégués votants : 50

Date de convocation du Conseil : 14/10/2026

L'an deux mille vingt six, le vingt octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Centre d'Animation Culturel et Sportif (CAS) 184 route d'Excenevex 74140 SCIEZ sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :
ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Johane GUICHEN HUCK
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : Jérôme HASSAN, Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Thomas LAROCHE, M. Olivier BARRAS (est arrivé après la délibération n° CC2026.00390)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric GERDIL représenté par Mme Catherine DUBOST MOUCHET
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé après la délibération n° CC2026.00390)
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : Noël MATHIAN
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER, M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, Mme Vanessa LAURENT MICHEL, M. Eric MOUTHON, M. Stéphane CARRE, M. Michel CAPLOT, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Pauline KAISER-ABINAL, M. Cédric GLAPA, Mme Sophie CHESSEL, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Michel VUILLAUME (est arrivé après la délibération n° CC2026.00386), Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Christophe ARMINJON, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
VEIGY-FONCENEX : Philipp DALHEIMER
YVOIRE : Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :
THONON-LES-BAINS : Mme Sandrine DELERCE donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Cédric GLAPA, M. Murat OZGONUL donne pouvoir à Mme Vanessa LAURENT MICHEL, M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON
VEIGY-FONCENEX : Mme Charlotte LAFOURCADE donne pouvoir à Philipp DALHEIMER

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :
ARMOY : Agnès HUBERT
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER
THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, Mme Emilie JEANNIN

Invités

Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Elodie MERCIER, Service CA
M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance

M. Guillaume DUCROT a été élu secrétaire

Invités excusés

M. Lionel BOULENS, Services CA

THONON
agglomération

N° CC2026.00402
COMMANDE PUBLIQUE / PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE
BASE NAUTIQUE DES CLERGES — Résiliation anticipée de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre Thonon Agglomération et la Commune de Thonon-les-Bains

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la commande publique, notamment ses articles L2422-5 à L2422-11 relatifs au mandat de maîtrise d'ouvrage,
VU la délibération n° CC000253 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 27 novembre 2018 approuvant la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage confiée à la Commune de Thonon-les-Bains pour la restructuration et l'aménagement de la base nautique des Clerges,
VU la délibération n° CM20181128-05 du Conseil Municipal de Thonon-les-Bains du 28 novembre 2018 autorisant la signature de ladite convention,
VU la convention de mandat signée le 7 décembre 2018 entre Thonon Agglomération et la Commune de Thonon-les-Bains, et notamment son article 18 relatif aux conditions de résiliation.

CONSIDÉRANT que Thonon Agglomération a confié à la Commune de Thonon-les-Bains l'exercice de la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'opération de restructuration et d'aménagement de la base nautique des Clerges.
CONSIDÉRANT que dans ce cadre, la Commune de Thonon-les-Bains a conclu, en son nom et pour le compte de Thonon Agglomération, les marchés nécessaires à la réalisation de l'opération.
CONSIDÉRANT qu'il est proposé de mettre un terme anticipé à cette délégation de maîtrise d'ouvrage, afin que Thonon Agglomération reprenne l'exercice direct de la maîtrise d'ouvrage de l'opération.
CONSIDÉRANT que l'article 18 de la convention de mandat fixe les modalités de résiliation ainsi que les obligations en découlant pour Thonon Agglomération, en qualité de mandant.

Le Conseil Communautaire,
POUR : 47
CONTRE : 0
ABSTENTION : 3 (Isabelle PLACE MARCOZ, Christophe ARMINJON avec le pouvoir de Jean-Claude TERRIER)

APPROUVE la résiliation anticipée de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage du 7 décembre 2018 confiée à la Commune de Thonon-les-Bains pour l'opération de restructuration et d'aménagement de la base nautique des Clerges.

AUTORISE Monsieur le Président à notifier cette résiliation à la Commune de Thonon-les-Bains, dans le respect des modalités et délais prévus à l'article 18 de la convention de mandat.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte et document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, et notamment les avenants de transfert de maîtrise d'ouvrage des marchés et contrats concernés, ainsi que tout document relatif au règlement financier de la convention (solde de rémunération du mandataire, indemnité de résiliation).

THONON
agglomération

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 27 OCT. 2026
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 27 OCT. 2026

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 octobre 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 45
Délégués ayant donné pouvoir : 5
Délégués votants : 50

Date de convocation du Conseil : 14/10/2026

L'an deux mille vingt six, le vingt octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Centre d'Animation Culturel et Sportif (CAS) 184 route d'Excenevex 74140 SCIEZ sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :
ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Johane GUICHEN HUCK
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : Jérôme HASSAN, Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Thomas LAROCHE, M. Olivier BARRAS (est arrivé après la délibération n° CC2026.00390)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric GERDIL représenté par Mme Catherine DUBOST MOUCHET
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé après la délibération n° CC2026.00390)
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : Noël MATHIAN
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER, M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, Mme Vanessa LAURENT MICHEL, M. Eric MOUTHON, M. Stéphane CARRE, M. Michel CAPLOT, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Pauline KAISER-ABINAL, M. Cédric GLAPA, Mme Sophie CHESSEL, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Michel VUILLAUME (est arrivé après la délibération n° CC2026.00386), Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Christophe ARMINJON, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
VEIGY-FONCENEX : Philipp DALHEIMER
YVOIRE : Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :
THONON-LES-BAINS : Mme Sandrine DELERCE donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Cédric GLAPA, M. Murat OZGONUL donne pouvoir à Mme Vanessa LAURENT MICHEL, M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON
VEIGY-FONCENEX : Mme Charlotte LAFOURCADE donne pouvoir à Philipp DALHEIMER

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :
ARMOY : Agnès HUBERT
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER
THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, Mme Emilie JEANNIN

Invités

Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Elodie MERCIER, Service CA
M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance

M. Guillaume DUCROT a été élu secrétaire

Invités excusés

M. Lionel BOULENS, Services CA

THONON
agglomération

N° CC2026.00403
AOO-2026-23 (DEC) - Collecte du flux multimatériaux en apport volontaire

VU le Code de la commande publique (CCP), et notamment son article L. 1111-1, définissant le marché public,
VU le Code de la commande publique (CCP), et notamment son article L. 2111-1, relatif à la détermination de la nature et de l'étendue des besoins à satisfaire préalablement au lancement de la consultation,
VU le Code de la commande publique (CCP), et notamment son article L. 2113-10, posant le principe de l'allotissement des marchés,
VU le Code de la commande publique (CCP), et notamment son article L. 2124-2, relatif à la procédure d'appel d'offres,
VU le Code de la commande publique (CCP), et notamment son article R. 2124-2, relatif au recours par le pouvoir adjudicateur à une procédure formalisée lorsque la valeur estimée du besoin est égale ou supérieure aux seuils européens,
VU le Code de la commande publique (CCP), et notamment ses articles R. 2161-2 à R. 2161-5, relatifs aux règles applicables à la procédure d'appel d'offres ouvert.

CONSIDÉRANT que Thonon Agglomération exerce la compétence en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés.
CONSIDÉRANT que Thonon Agglomération souhaite recourir, à compter du 1er janvier 2027, à une prestation de service afin d'assurer la collecte du flux multimatériaux déposé dans les conteneurs des points d'apport volontaire.
CONSIDÉRANT l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 27 juillet 2026 et publié au Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP), au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE), sur le profil d'acheteur de la collectivité ainsi que sur son site internet.
CONSIDÉRANT l'engagement de la procédure de passation du marché public par appel d'offres ouvert, soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.
CONSIDÉRANT que la consultation AOO-2026-23 prend la forme d'un marché ordinaire.
CONSIDÉRANT la décomposition de la consultation en trois lots géographiques, chaque lot faisant l'objet d'un marché distinct :

- lot n° 01 – Secteur « Presqu'île » : Massongy, Douvaine, Veigy-Foncenex, Chens-sur-Léman, Messery, Nernier, Yvoire et Excenevex ;
- lot n° 02 – Secteur « Centre » : Sciez, Ballaison, Loisin, Bons, Brenthonne, Fessy et Lully ;
- lot n° 03 – Secteur « Est » : Anthy-sur-Léman, Margencel, Perrignier, Cervens, Draillant, Allinges, Orcier, Le Lyaud, Armoy et Thonon-les-Bains ;

CONSIDÉRANT que les prestations sont rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés au bordereau des prix unitaire.
CONSIDÉRANT que le montant estimatif des prestations sur la durée maximale des marchés est fixé comme suit :

Lot	2027	2028	2029	2030	Total prévisionnel HT
01	117 000 €	120 000 €	122 500 €	125 000 €	**484 500 €**
02	105 000 €	107 000 €	110 000 €	113 000 €	**435 000 €**
03	145 000 €	149 000 €	152 000 €	156 000 €	**602 000 €**
TOTAL	**367 000 €**	**376 000 €**	**384 500 €**	**394 000 €**	**1 521 500 €**

CONSIDÉRANT que chaque marché est conclu pour une période initiale de deux ans à compter du 1er janvier 2027.
CONSIDÉRANT que chaque marché est reconductible tacitement une fois pour une période de deux ans, portant ainsi sa durée maximale à quatre ans, le pouvoir adjudicateur devant se prononcer par écrit au moins trois mois avant la fin de la période initiale s'il entend renoncer à la reconduction.
CONSIDÉRANT les offres réceptionnées pour chacun des lots.

THONON
agglomération

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des offres établi conformément aux critères d'attribution fixés par le règlement de la consultation.
CONSIDÉRANT le classement des offres résultant de cette analyse.
CONSIDÉRANT la décision de la commission d'appel d'offres du 6 octobre 2026 portant attribution des trois lots du marché AOO-2026-23.

Le Conseil Communautaire,
POUR : 47
CONTRE : 0
ABSTENTION : 3 (Isabelle PLACE MARCOZ, Christophe ARMINJON avec le pouvoir de Jean-Claude TERRIER)

AUTORISE Monsieur le Président à signer les marchés correspondant aux trois lots de la consultation AOO-2026-23 avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres, dans les conditions suivantes :

N° de lot et désignation	Attributaire	Montant en € HT selon DQE
01 – Secteur « Presqu'île »	Ortec Environnement ZI de Vongy – 19 avenue des Genévriers 74200 Thonon-les-Bains - Siret 389 675 018 00045	Offre de base 899 200 €
02 – Secteur « Centre »	Ortec Environnement ZI de Vongy – 19 avenue des Genévriers 74200 Thonon-les-Bains - Siret 389 675 018 00045	Offre de base 817 760 €
03 – Secteur « Est »	SAS Chablais Service Propreté 166 chemin du Moulin Favre – 74890 Brenthonne Siret 334 441 268 00011	Offre de base 799 000 €

AUTORISE Monsieur le Président à signer les marchés ainsi que l'ensemble des pièces et documents afférents nécessaires à leur exécution.
PRÉCISE que les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix unitaires de chaque titulaire, conformément aux stipulations des pièces contractuelles.
PRÉCISE que les crédits nécessaires à l'exécution des prestations seront inscrits aux budgets correspondants.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

THONON AGGLOMERATION

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 27 OCT. 2026
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 27 OCT. 2026

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 octobre 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 45
Délégués ayant donné pouvoir : 5
Délégués votants : 50

Date de convocation du Conseil : 14/10/2026

L'an deux mille vingt six, le vingt octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Centre d'Animation Culturel et Sportif (CAS) 184 route d'Excenevex 74140 SCIEZ sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :
ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Johane GUICHEN HUCK
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : Jérôme HASSAN, Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Thomas LAROCHE, M. Olivier BARRAS (est arrivé après la délibération n° CC2026.00390)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric GERDIL représenté par Mme Catherine DUBOST MOUCHET
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé après la délibération n° CC2026.00390)
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : Noël MATHIAN
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER, M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, Mme Vanessa LAURENT MICHEL, M. Eric MOUTHON, M. Stéphane CARRE, M. Michel CAPLOT, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Pauline KAISER-ABINAL, M. Cédric GLAPA, Mme Sophie CHESSEL, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Michel VUILLAUME (est arrivé après la délibération n° CC2026.00386), Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Christophe ARMINJON, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
VEIGY-FONCENEX : Philipp DALHEIMER
YVOIRE : Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :
THONON-LES-BAINS : Mme Sandrine DELERCE donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Cédric GLAPA, M. Murat OZGONUL donne pouvoir à Mme Vanessa LAURENT MICHEL, M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON
VEIGY-FONCENEX : Mme Charlotte LAFOURCADE donne pouvoir à Philipp DALHEIMER

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :
ARMOY : Agnès HUBERT
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER
THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, Mme Emilie JEANNIN

Invités

Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Elodie MERCIER, Service CA
M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance

M. Guillaume DUCROT a été élu secrétaire

Invités excusés

M. Lionel BOULENS, Services CA

THONON
agglomération

N° CC2026.00404

CONVENTION DE SERVICE D'ACHAT CENTRALISE – 2023-R109 – SERVICES OPERES DE TELECOMMUNICATIONS DESTINES AUX REGIONS, EPCI, COMMUNES ET LEURS GROUPEMENTS

VU les articles L. 2113-2 et suivants du code de la commande publique relatifs aux centrales d'achat,
VU l'article 2 de l'arrêt interministériel du 13 juin 2017 (NOR: SSAH1718103A) approuvant la convention constitutive du GIP Resah dont l'article 2 le constitue en centrale d'achat publique au sens des articles L.2113-2 et suivants du code de la commande publique,
VU les accords-cadres mono-attributaires conclus dans le cadre de la procédure 2023-R109 par le Resah agissant en tant que centrale d'achat publique et notamment l'annexe 1 Bénéficiaires potentiels au sein de laquelle le signataire a été dument identifié,
VU l'article R. 2162-4 2° du code de la commande publique relatif aux accords-cadres,
VU les dispositions légales et règlementaires en vigueur relatives aux traitements des données notamment la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée ainsi que le Règlement Général sur la Protection des Données n° 2016/679.

CONSIDERANT l'intérêt de Thonon Agglomération pour les prestations adaptées à ces besoins et de la grille tarifaire négociée proposée.
CONSIDERANT l'article L. 2113-4 du code de la commande publique aux termes duquel l'acheteur qui recourt à une centrale d'achat pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence pour les seules opérations de passation et d'exécution qu'il lui a confié.
CONSIDERANT l'intérêt des communes de l'EPCI figurant au sein de l'article 2 (Identification des bénéficiaires du(des) lot(s) mis à disposition, montants et durée) d'être bénéficiaires de cette convention.
CONSIDERANT Thonon Agglomération comme coordinateur du groupement de commandes selon les modalités du GIP RESAH.
CONSIDERANT la contribution financière annuelle estimée entre 750 euros et 1 000 euros portée par Thonon Agglomération pour le groupement de bénéficiaires.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention 2023-R109 pour le montant maximal défini à l'article 2 jusqu'à la date de fin de la convention, ainsi que les documents ultérieurs dans le cadre de l'exécution de la convention.
Il est à noter que les prestations seront payées par chaque bénéficiaire au regard des quantités réellement collectées selon le bordereau de prix unitaire fixé dans la convention.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

THONON AGGLOMERATION

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 27 OCT. 2026
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 27 OCT. 2026

THONON
agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 octobre 2026 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 45
Délégués ayant donné pouvoir : 5
Délégués votants : 50

Date de convocation du Conseil : 14/10/2026

L'an deux mille vingt six, le vingt octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Centre d'Animation Culturel et Sportif (CAS) 184 route d'Excenevex 74140 SCIEZ sous la présidence de M. Cyril DEMOLIS, Président.

Liste des personnes présentes :
ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Johane GUICHEN HUCK
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : Jérôme HASSAN, Mme Laura BAGOT CHIARAVALLI
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : M. Jérôme TRONCHON
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Thomas LAROCHE, M. Olivier BARRAS (est arrivé après la délibération n° CC2026.00390)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : M. Frédéric GERDIL représenté par Mme Catherine DUBOST MOUCHET
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé après la délibération n° CC2026.00390)
LOISIN : Mme Laëtitia VENNER
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : Frédéric RODRIGUES
NERNIER : M. Christian BREUZA
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : Noël MATHIAN
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER, M. Didier DE VETTOR
THONON-LES-BAINS : M. Richard BAUD, Mme Vanessa LAURENT MICHEL, M. Eric MOUTHON, M. Stéphane CARRE, M. Michel CAPLOT, Mme Sabrina ARENA, M. Guillaume DUCROT, Mme Pauline KAISER-ABINAL, M. Cédric GLAPA, Mme Sophie CHESSEL, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Michel VUILLAUME (est arrivé après la délibération n° CC2026.00386), Mme Emilienne RIM A KEDI, M. Christophe ARMINJON, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
VEIGY-FONCENEX : Philipp DALHEIMER
YVOIRE : Erick MAGLI

Liste des pouvoirs :
THONON-LES-BAINS : Mme Sandrine DELERCE donne pouvoir à M. Guillaume DUCROT, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Cédric GLAPA, M. Murat OZGONUL donne pouvoir à Mme Vanessa LAURENT MICHEL, M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON
VEIGY-FONCENEX : Mme Charlotte LAFOURCADE donne pouvoir à Philipp DALHEIMER

THONON
agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :
ARMOY : Agnès HUBERT
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER
THONON-LES-BAINS : Mme Florence LE FUR, Mme Emilie JEANNIN

Invités

Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Elodie MERCIER, Service CA
M. Thomas BOUEXIERE, Service CA

Secrétaire de séance

M. Guillaume DUCROT a été élu secrétaire

Invités excusés

M. Lionel BOULENS, Services CA

THONON
agglomération

N° CC2026.00405
MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
VU le comité social territorial en date du 12 octobre 2026.

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs de la collectivité au regard des modifications proposées.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE	la modification du tableau des effectifs en conséquence telle que jointe en annexe.
PRECISE	que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets de l'exercice.
CHARGE	Monsieur le président de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 27 OCT. 2026
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 27 OCT. 2026